



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 5 avril 2024

Autorité environnementale

Nos réf. : AE/24/282

Vos réf. :

Affaire suivie par : Laurent Michel

laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 90 32

Courriel : ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Le Président de l'Autorité environnementale

à

**Monsieur le Président du Conseil départemental
de la Meuse**

Objet : Accusé de réception d'une demande d'avis de l'Autorité environnementale (Ae).

Dossier : projet d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) de Ligny-en-Barrois (55)

Conformément au II de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, vous m'avez adressé par courrier du 27 mars 2024 un dossier de demande d'avis, relatif au projet cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier, parvenu complet le **2 avril 2024**.

Conformément à l'article R. 122-7 précité, l'avis de l'Autorité environnementale a vocation à être rendu dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Cet avis sera, dès son adoption, mis en ligne sur le site internet de l'Ae à l'adresse suivante <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html> et vous sera notifié.

Le Président de l'Autorité environnementale



Laurent MICHEL

IGEDD / Ae – Tour Séquoia – 92055 La Défense cedex – tél. +33 (0) 1 40 81 90 32
www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html



Autorité environnementale